



TRANSMIS LE 11/05/2026
 REÇU LE 11/05/2026
 AFFICHÉ LE 12/05/2026
 NOTIFIÉ LE 12/05/2026
 PUBLIÉ LE 12/05/2026
 EXÉCUTOIRE LE 12/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : SPORTS - ASSOCIATION FRANCONVILLEOISE D'HALTÉROPHILIE, DE MUSCULATION ET FORCE ATHLÉTIQUE (A.F.H.M.A) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ
 Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE
 Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA
 Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO
 Rokhaya ESNALTY : Patrick HALABI
 Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
 Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°24 du CM du 28/04/2026 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : SPORTS – ASSOCIATION FRANCONVILLOISE D'HALTÉROPHILIE, DE MUSCULATION ET FORCE ATHLÉTIQUE (A.F.H.M.A) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe du conventionnement,
VU le budget communal,

CONSIDÉRANT le projet développé par l'A.F.H.M.A et son inscription dans la vie sportive et locale,

CONSIDÉRANT la demande de subvention émise par l'association en date du 25 novembre 2025, dans le cadre du budget de la Ville 2026,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention,

APRÈS l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 14 avril 2026, et de la Commission Ressources et Développement en date du 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la convention de subventionnement entre la Ville et l'AFHMA, annexée à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée.

Article 3 : APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 27 000 € (vingt-sept mille euros), au titre de l'année 2026 sous réserve de la signature de la convention par les deux parties.

Article 4 : DIT que la dépense sera imputée au budget 2026 de la Ville.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'UNANIMITÉ des votants

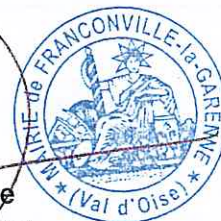
Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Acte à classer

DEL28042026Q24

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-11T07-20-03.00 (MI269669385)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORTS - ASSOCIATION FRANCONVILLOISE D'HATHORIENNE, DE MUSCULATION ET FORCE ATHLÉTIQUE (A.F.H.M.A) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2026 - VISIBILISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION COMMUNALE DE COOPÉRATION.

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 24 - SPORT GS Sub AFHMA
2026.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

24 - pj AFHMA conv sub Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
2026.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 07:20

Date 11/05/26 à 07:20

Date 11/05/26 à 07:24

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha